

## 3ème journée des EGA

### Atelier 3 : Le foncier et la préservation des espaces agricoles.

*L'objectif de l'atelier est d'échanger sur les moyens et outils pour tendre vers une politique foncière plus offensive, mais aussi de chercher des solutions pour densifier les relations entre les acteurs et organismes en responsabilité de l'installation et ceux intervenant dans le foncier.*

#### *Relevés des échanges :*

- M. Denis BON, président du CETA, pose la problématique relative à l'incitation des propriétaires à louer ou à vendre ; il pose également la problématique de la libération des terres en zone périurbaine, notamment à Aubagne où la zone commerciale a consommé le foncier agricole ; aujourd'hui il faudrait passer à l'offensive pour reconquérir les terres agricoles en poussant l'urbanisme à utiliser les friches industrielles avant de consommer du foncier non occupé, et pour cela une volonté politique serait requise ;
- M. Nicolas GARCIA, syndicat des vins Côtes de Provence, expose les difficultés rencontrées en terre boisée, notamment en présence d'EBC depuis la dernière mise en place des PLU ; il rappelle que la procédure de défrichement est une procédure difficile à mettre en œuvre et coûteuse (taxe de défrichement, prix des études préalables, etc.) ; il explique qu'il y a 20 000 ha exploités et que l'évolution est impossible à cause du régime des compensations trop excessives pour les agriculteurs. Pour autant, il y a un besoin en foncier d'environ 50 à 100 ha par an ;
- M. Nicolas SIEN, élu Chambre d'Agriculture 13, insiste sur l'importance de la volonté politique des élus locaux pour véritablement agir sur le foncier agricole.
- M. Emmanuel DELMOTTE, maire de Chateauneuf-Grasse (06), explique que dans les Alpes Maritimes il y a beaucoup de concurrence entre les agriculteurs et les non-agriculteurs, et que cette concurrence est aggravée par les prix des terres ; il propose la mise en œuvre de plus de ZAP ; il expose la problématique des constructions en zone agricole qui finissent par être rachetées par des non-agriculteurs ;
- M. Patrice BRUN, PDG de la SAFER PACA, rappellent que le code de l'urbanisme permet d'éviter le changement de destination des constructions agricoles, pour cela elles doivent être désignées comme telles sur les permis de construire ;
- Le Maire de la commune de Giniac-La-Nerthe revient sur le prix qui est l'élément fondamental du fait de la spéculation excessive et donne l'exemple de sa commune qui a pu récupérer 32 ha (anciennement zone constructible) et les transférer à l'agriculture. Une orientation d'aménagement et de programmation (OAP) a été définie sur cet espace dans le PLU pour décliner une politique agricole volontariste ;
- M. Claude ROSSIGNOL, président de la Chambre régionale d'agriculture, estime que les PLU qui ont été mis en œuvre en PACA ne sont pas assez incisifs sur la question du foncier agricole, selon lui, c'est bien là aussi qu'il faut être offensif ;

- M. André BERNARD, président de la Chambre d'Agriculture de Vaucluse, précise qu'il faut dépasser la notion de préservation et parler davantage de dynamisation de l'espace agricole (le structurer, l'équiper...). Le principe ERC (Eviter Réduire Compenser) est à intégrer dans les politiques locales. Importance d'investir dans les zones agricoles et de les considérer comme des zones d'activités.
- Le représentant de l'ARDEAR PACA estime que la préservation du foncier fertile est également liée aux décisions des élus locaux ;
- M. Max LEFEVRE, directeur délégué adjoint de la SAFER PACA, rappelle l'influence incontournable de la politique économique locale et nationale sur le prix du foncier ;
- M. Jean-Louis CANTO, Président de la commission foncière de la FRSEA, propose de taxer le foncier en friche pour pousser les propriétaires à mettre leur terres à bail ;
- Mme Marie-Hélène MANCINHO, collectif de défense des terres fertiles, expose les actions de ce collectif et remet un communiqué de presse, elle souligne qu'en PACA l'agriculture perd 3 000 ha par an, ce qui se traduit aussi par la disparition des exploitations agricoles, il y avait 74 000 exploitations en 1970 et il n'en reste plus que 20 000 en 2007 ; elle poursuit sur l'évolution des demandes des consommateurs, notamment sur les produits bio pour lesquels 50% des demandes seraient comblées par importation de produits d'autres régions ;
- M. Patrice PARADISO, Directeur Chambre d'Agriculture 13 et Directeur référent PACA sur le foncier, préconise une politique défensive systématique avec une ouverture sur une politique offensive chaque fois que cela est possible. L'application du dispositif ERC est indispensable. Les chambres d'Agriculture sont un acteur de terrain accompagnant les territoires dans la définition et mise en œuvre des projets agricoles. Pour ce faire, il faut des moyens humains et financiers. Si on met les moyens, les résultats seront là.
- M. Jean-Paul COMTE, président de la FRSEA PACA, précise qu'on ne peut pas empêcher la consommation des terres, mais il faut tout mettre œuvre pour la minimiser ; il rappelle que les agriculteurs sont les premiers écologistes puisque c'est eux qui structurent et entretiennent les espaces ruraux et naturels ;
- M. Patrice BRUN, PDG de la SAFER PACA, souligne qu'on obtient des résultats quand on travaille ensemble ;
- Pour le représentant de l'ARDEAR PACA, les projets compliqués doivent pouvoir obtenir les moyens de mettre en œuvre l'animation foncière ;
- Mme Isabelle GIORDANO, FDSEA 13, propose d'utiliser les outils existants comme les points info installation, mais explique qu'il faut bien une volonté de soutien ; elle met en relief la difficulté de l'installation hors cadre familial qui nécessite de disposer du foncier d'un seul coup, du matériel, des bâtiments, du cheptel et ou des semences pour commencer une activité agricole ; elle estime que l'AITA est un outil peu efficace, difficile d'accès et conditionné par une éligibilité complexe ;
- M. Claude BALMELLE, DRAAF PACA, explique qu'une enveloppe réduite impose une éligibilité permettant de cibler les projets qui ont le plus besoin de soutien ; il demande de promouvoir le dispositif pour aider à sa mise en œuvre ;

- M. Jean Pierre GROSSO, Élu Chambre d'Agriculture des Bouches du Rhône, insiste sur l'importance de viser à des installations viables économiquement notamment lors des autorisations d'exploiter.

- M. Didier MARIE, COOP de FRANCE, présente l'outil d'ingénierie financière mis en œuvre en partenariat entre le Crédit Agricole, la SAFER et le CR PACA pour le portage du foncier au bénéfice des JA ;

- Échanges collégiaux :

La question du devenir du Schéma Directeur Régional des Exploitations Agricoles (SDREA) est abordée, la DRAAF PACA rappelle que rien n'est encore décidé à ce jour, et précise qu la profession agricole s'est prononcée au niveau national pour conserver le contrôle des structures ;

Il est évoqué un recensement des outils existants en région PACA pour la protection du foncier agricole et un recensement des initiatives qui sont efficaces et déjà entreprises sur la région PACA.

### **Premières conclusions et piste de travail :**

- Recenser les outils existants pour faciliter l'installation en agriculture et tout particulièrement l'accès au foncier

- Recenser les initiatives territoriales existantes pour favoriser l'installation et la préservation du foncier agricole

- Faciliter les échanges entre acteurs de l'installation et du foncier en particulier dans le cadre de la labellisation des PAI